



Le choix de chaussures appropriées est un élément important d'une ferme sécuritaire

Signature : Robert Gobeil pour l'Association canadienne de sécurité agricole
Nombre de mots : 687

Nous portons tous des chaussures, mais combien entre nous portent le bon type pour des tâches différentes?

À la ferme, il y a plusieurs tâches quotidiennes qui pourraient occasionner des blessures aux pieds ou chevilles si les bonnes chaussures ne sont pas utilisées. Les chaussures sont un aspect clé de la prévention des blessures, et c'est pourquoi il est important d'en porter le bon type pour assurer votre sécurité. Assurez-vous de porter les chaussures qui répondent aux normes de sécurité spécifiques en choisissant toujours des chaussures approuvées par la CSA, qu'on peut identifier par un triangle vert (d'habitude trouvé au pied droit).

En ce qui concerne les tâches qui exigent le levage d'objets lourds, il faut porter les chaussures de sécurité munies d'embouts en acier ou de matériau composite chaque fois que la possibilité existe que le pied soit heurté par un objet ou pincé entre des objets. Et dans les cas où votre pied pourrait être blessé par un objet qui tombe là-dessus, portez les chaussures de sécurité avec des protecteurs métatarsiens sur la languette.

Pour les tâches qui nécessitent un travail électrique, choisissez des chaussures munies d'un isolant électrique (diélectrique), qui fournit une résistance au choc électrique. Pour identifier ce type de chaussure, cherchez un symbole orange de la lettre grecque oméga (qui se ressemble à un fer à cheval à l'envers).

Il ne fait aucun doute que les producteurs travaillent sous toutes les conditions. Quand on travaille par temps de pluie ou dans la boue, les bottes en caoutchouc sont un choix évident pour garder les pieds secs. C'est une bonne idée de nettoyer toute boue et tout débris de vos bottes à la fin de la journée pour maintenir la prise et éviter de laisser des traces de débris. On peut aussi prévenir les glissades et chutes sur les surfaces mouillées, huileuses, enneigées ou glacées en portant des chaussures avec une semelle extérieure





antidérapante pour maintenir une traction maximale. N’oubliez pas que bien que les accessoires couvre-chaussures (comme les taquets ou crampons) puissent être utiles pour les conditions glacées, leur port sur les surfaces sèches et dures peut être dangereux.

Quand vous travaillez sur des surfaces irrégulières, choisissez des chaussures avec un dessus haut et des lacets qui vont jusqu’à la partie haute de la botte, ce qui aidera à soutenir votre cheville et à prévenir une blessure provoquée en la roulant.

Si vous avez des chaussures déchirées ou endommagées que vous croyez pouvoir utiliser encore quelques mois, vous devriez peut-être repenser la situation. Les bottes en caoutchouc qui fuient ne mènent pas seulement à des pieds froids et mouillés; elles pourraient vous exposer à des produits chimiques et à d’autres substances dangereuses. Au lieu de courir de risques, remplacez les chaussures endommagées dès que possible.

Puisque les chaussures jouent un rôle si important dans la prévention des blessures, ces exigences doivent figurer sur la liste d’équipement de protection individuelle dans le volet de procédures de travail sécuritaire de votre système de gestion de la sécurité. N’oubliez pas de discuter des exigences de chaussures pour les tâches spécifiques avec les travailleurs pendant l’orientation.

Évaluez toujours les conditions et dangers potentiels dans lesquels vous travaillerez et choisissez le bon type de chaussures pour la tâche. Le port des chaussures appropriées aidera à assurer votre sécurité, qui signifie un plus faible risque de blessure et du travail plus productif.

Cet article de conseils de sécurité fait partie de la Semaine canadienne de la sécurité en milieu agricole. La Semaine canadienne de la sécurité en milieu agricole (SCSMA) est une campagne annuelle tenue tous les ans pendant la troisième semaine de mars. En 2019, Des Fermes fières et sécuritaires : Bâtir un Canada AgriSécurité, aura lieu du 10 au 16 mars. La SCSMA est présentée par Financement agricole Canada. Pour de plus amples renseignements visitez semainesecuriteagricole.ca

